

Vie de famille & carrière

Takeda



éPISODE ⁰¹ —

10

EST-CE
QUE
JE DOIS
PARLER
DE MON
CANCER
À MES
PROCHES ?

ENCOURAGER LE DIALOGUE

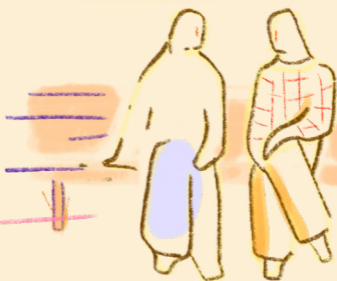
Expliquez-lui que les familles qui communiquent sont celles pour lesquelles les choses se passent au mieux.

PROPOSER UN SOUTIEN ÉMOTIONNEL

Informez votre patient que des professionnels, tels que des psychologues, sont disponibles pour l'aider.

RESPECTER SON CHOIX

Il peut arriver que le patient refuse catégoriquement de parler de sa maladie à son entourage.



éPISODE ⁰¹ —

02

MES
PROCHES ME
DEMANDENT
SI JE VAIS
MOURIR.
QUE
DOIS-JE
RÉPONDRE ?

RESTER CLAIR ET CONCIS

Aidez le patient à trouver des mots et des explications simples pour décrire sa situation.

LIER LE PRONOSTIC AU PLAN DE TRAITEMENT

Suggérez au patient de toujours parler du plan de traitement envisagé après avoir annoncé le pronostic de sa maladie.

OFFRIR DE RENCONTRER SES PROCHES

Si le patient se sent à l'aise, proposez lui d'inviter ses proches à une consultation.



éPISODE ⁰¹ —

33

APRÈS UNE
HOSPITALISATION,
COMMENT
GÉRER
LES
INQUIÉTUDES
DE MON
ENTOURAGE
À MON
RETOUR À
LA MAISON

PRÔNER LA COMMUNICATION PROACTIVE

Encouragez le patient
à parler avec ses aidants
de ses besoins et attentes.

AIDER LES AIDANTS À COMPRENDRE LEUR RÔLE

Bien que leur réflexe
soit de protéger le patient,
il est parfois nécessaire
de rappeler l'importance de
l'indépendance de ce dernier.

INDIVIDUALISER LES SOINS

Rappeler que chaque patient
est unique et qu'il faut être
à l'écoute de ses besoins.



Takeda France S.A.S., 112 Avenue Kléber, 75116 Paris, France, dans le cadre de vos interactions, traite vos données personnelles en sa qualité de responsable de traitement afin notamment de vous informer de ses actualités et événements et/ou de vous y inviter ainsi que de promouvoir ses produits.

Conformément à la réglementation applicable en matière de protection des données personnelles, (art. 13 et suivants du Règlement général sur la protection des données ; art. 48 et suivants de la Loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés), vous disposez notamment d'un droit d'accès, de rectification, de suppression des données vous concernant, ainsi que d'un droit d'opposition et d'un droit à la limitation de leur traitement. Pour exercer ces droits, veuillez contacter le Délégué à la Protection des Données de Takeda : privacyoffice@takeda.com.

**POUR PLUS D'INFORMATIONS
RELATIVES AU TRAITEMENT DE
VOS DONNÉES PERSONNELLES
PAR TAKEDA FRANCE,**

nous vous invitons à consulter la notice d'information de Takeda disponible sur le site web à l'adresse suivante :

<https://www.takeda.com/fr-fr/Politique-des-donnees-personnelles/>.

DOCUMENT

**RÉALISÉ EN COLLABORATION
AVEC LE DR HAREL ET L'AF3M**



TAKEDA FRANCE S.A.S.

112 avenue Kleber - 75116 Paris
Tel. : 01 40 67 33 00

PHARMACOVIGILANCE :

AE.FRA@takeda.com

INFORMATION MEDICALE :

medinfoEMEA@takeda.com
01 40 67 32 90



EXA/FR/ADCE/0226
OCTOBRE 2023